Image not found or type unknown

Mariage franco-algérien

Par **abderahman**, le **27/03/2008** à **23:46**

salamalaykoum.
je m'appelle abderahman,je suis de nationalité francaise,marié.ma femme est algérienne et je me permet de vous ecrire,pour demander les procédures exactes de demande de visa long séjour auprès du consulat de france a oran.
j'entends beaucoup de versions différentes,je voudrais savoir la vrai démarche a suivre.je me suis marié en algérie mais après etre passé devant le juge est ce que le livret de famille est acceptable?et en attendant une réponse du consulat pour un visa long séjour peut t'il etre demander un visa court séjour? qu'est ce que la france exige?les lois change tellement vite que je ne sais plus comment je doit m'y prendre a part demander un rendez-vous au consulat.
essayez de me répondre avec le plus de clarté possible.
merci a vous
jazakoum'Allah kheir.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés